

Groupe de travail mixte de la CCCBPI et du CPTNB sur le  
processus d'examen et d'élaboration des codes

Compte rendu de la neuvième réunion

27 octobre 1998

Toronto (Ontario)

**Sont présents :**

**Président : Bruce Clemmensen**

Rick McCullough

Fred Nicholson

Ross Rettie

Jack Robertson

Ted Ross

Ann Borooah

Mike Dwyer

Serge Goulet

Chris Fillingham

Dick Miller

Krystyna Paterson

**Sont absents :**

Tom Makey

Chris Tye

**Membres de l'IRC :**

Bob Bowen

Richard Desserud

**Invités :**

John Kenward - Association canadienne  
des constructeurs d'habitations

Don Johnston - Association canadienne des  
constructeurs d'habitations

Rod McPhee - Conseil canadien du bois

Ali Arlani - Ministère des Affaires  
municipales et du Logement – Ontario

Allan Larden – Ontario Association of  
Architects

## COMPTE RENDU DE LA HUITIÈME RÉUNION

Le compte rendu de la huitième réunion est approuvé, sous réserve de changements mineurs. (La version définitive est affichée sur le site Internet du Groupe de travail.)

### CORRESPONDANCE

Le Groupe de travail examine la correspondance reçue de l'**Ordre des ingénieurs du Québec** (OIQ) dans laquelle l'organisme fait état de désaccord à l'endroit du mémoire du Conseil canadien des ingénieurs portant sur les codes principaux. M. Goulet signale qu'il a discuté avec des membres de l'OIQ et il est d'avis que ce désaccord est essentiellement né d'un malentendu.

Le Groupe de travail examine la correspondance reçue de l'**Ontario Association of Architects** (OAA).

L'OAA craint que le nouveau système soit lourd et que le processus soit long. L'organisme souhaite également que certaines des activités puissent se dérouler de façon parallèle.

Observations du Groupe de travail. À première vue, le nouveau processus peut sembler plus long mais, pour l'essentiel, les étapes qui y ont été ajoutées auraient, de toute façon, dû être intégrées au processus d'adoption. Les membres sont d'avis que le temps requis pour l'adoption devrait être considérablement réduit. Il est prévu que les activités se dérouleront concurremment dans toute la mesure du possible.

L'OAA propose également

- que des délais implicites soient intégrés au processus pour éviter que la machine s'embourbe;
- que les effets financiers des propositions soient révélés aux parties intéressées, même lorsque l'organisme décisionnel considère que le coût est justifié;
- que l'expression « comités équilibrés » soit définie plus clairement.

Le Groupe de travail convient que ces suggestions soient prises en considération lors de la rédaction des procédures opérationnelles pour le nouveau système.

Le Groupe de travail examine la correspondance reçue de la **Downtown Halifax Business Commission**.

La Commission s'inquiète des difficultés possibles d'application du CNB aux habitations intercalaires et aux projets de rénovation au centre-ville, principalement en raison du manque de souplesse du Code.

Le Groupe de travail constate que cette question déborde de son mandat et qu'elle a déjà été portée à son attention plusieurs fois. Le CNB est assez souple pour être appliqué à des bâtiments existants grâce à une clause sur les équivalents et grâce à des lignes directrices d'application du Code aux bâtiments existants. Toutefois, il a été convenu antérieurement que le rapport final du Groupe de travail recommandera que la CCCBPI et le CPTNB revoient la question pour décider s'il faut inclure de nouvelles exigences dans le Code ou conserver l'approche des lignes directrices.

## **MODÈLE FICTIF DE PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'EXAMEN DES CODES**

Le Groupe de travail examine une version épurée du modèle axé sur les quatre étapes du processus. Ce modèle, ainsi que le plus récent modèle fictif détaillé, sera inclus dans le rapport final. La version revue et corrigée suite aux suggestions des groupes de travail est jointe en annexe A.

Compte tenu de la masse d'information fournie par les deux modèles, il est également proposé de préparer pour le rapport final un ordinogramme simple illustrant l'acheminement d'une modification typique.

## **PRÉSENTATION ET CONTENU DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL**

Une ébauche de rapport final est examinée. Bien que le contenu soit généralement jugé adéquat, quelques améliorations sont proposées, notamment les suivantes :

- Ajouter quelques définitions (Code modèle, Code principal, Modification des codes principaux par les prov. et terr., Sujets ne convenant pas au code principal, Documents connexes).
- Réorganiser le rapport de façon que le système proposé soit au début.
- Divers ajouts et différentes améliorations de la formulation.

Les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire que le Groupe de travail consulte à nouveau les parties intéressées au sujet des recommandations. Le nouveau système pourrait être instauré immédiatement et mis à l'essai au cours des prochaines phases d'élaboration des codes (mise à jour technique, consultation sur la portée, sur la présentation et sur le contenu des codes axés sur les objectifs). De plus, les recommandations ne semblent pas aller à l'encontre des commentaires reçus. Toute autre question soulevée pourra être réglée lors de la mise en application.

La décision de procéder à une autre consultation officielle est laissée à la discrétion des différentes administrations provinciales et territoriales.

La version finale du rapport du Groupe de travail est disponible sur la page Web du Groupe de travail aux adresses suivantes :

[http://www.ccbfc.org/ccbfc/tgs/review/index\\_E.shtml](http://www.ccbfc.org/ccbfc/tgs/review/index_E.shtml) (anglais)

[http://www.ccbfc.org/ccbfc/tgs/review/index\\_F.shtml](http://www.ccbfc.org/ccbfc/tgs/review/index_F.shtml) (français)

## **EXPOSÉ DU GROUPE DE TRAVAIL AUX SOUS-MINISTRES**

Un exposé provisoire est examiné. Il est convenu de demander aux sous-ministres d'appuyer le suivi des questions nécessitant un engagement des provinces et des territoires, notamment les suivantes :

- Concept des codes principaux
- Un seul examen public coordonné
- Participation des provinces et des territoires à toutes les étapes
- Comités consultatifs des provinces et des territoires
- Élimination des différences techniques
- Principe du partage des coûts

## **LEVÉE DE SÉANCE**

Le président remercie les membres du Groupe de travail pour les grands efforts déployés et les félicite d'en être arrivés à un consensus malgré des difficultés qui semblaient insurmontables. La séance est levée à 17 h 30.

## Aperçu simplifié du système proposé d'élaboration des codes

### Étape 1- Point d'accès

- Des modifications sont proposées par l'industrie, par le public, par les autorités de réglementation, par des groupes d'intérêts spéciaux, par des comités techniques, etc.
- Les propositions peuvent être faites au CNRC ou à n'importe laquelle des administrations provinciales ou territoriales participantes.
- Toutes les propositions de modification aux codes principaux reçues par les prov./terr. doivent être soumises au CNRC (commentaires facultatifs).
- Les sujets ne relevant pas des codes principaux sont retenus au niveau prov./terr.
- L'évaluation initiale est faite par le CNRC, qui se fonde sur des lignes directrices établies par la CCCBPI.
- Toutes les propositions doivent être transmises à chaque prov./terr.
- Lorsqu'une proposition est relative à une question de portée ou d'orientation, qu'elle a une grande importance ou qu'elle soulève beaucoup de commentaires des prov./terr., elle est soumise à la CCCBPI.



### Étape 2- Examen technique

- L'examen technique des propositions serait effectué par des comités techniques équilibrés nommés par la CCCBPI et relevant de cette dernière.
- La nomination des membres doit être un processus juste et équitable faisant appel aux prov./terr. pour aider au recrutement et à la sélection.
- Le soutien technique et administratif est fourni par le CNRC.
- Lorsque les comités techniques jugent qu'une proposition est relative à une question de portée ou d'orientation ou qu'elle a des répercussions économiques importantes, ils la soumettent à la CCCBPI.



### Étape 3 - Consultation coordonnée du public et des intéressés

- Toutes les propositions doivent être soumises aux prov./terr. avant leur diffusion à grande échelle. Les principaux problèmes relevés par les prov./terr. à cette étape seraient soumis à l'attention de la CCCBPI.
- Il y aura une consultation nationale mais chaque prov./terr. pourra choisir d'y participer directement ou de mener sa propre consultation.
- Les modifications ne relevant pas des codes principaux et particulières à une prov./terr. seraient incluses aux cahiers de modifications pour cette prov./terr.
- Les commentaires reçus par une administration prov./terr. seraient examinés et acheminés au CNRC avec les commentaires des prov./terr.
- Les commentaires reçus seraient soumis aux comités techniques. Toutes les décisions des comités permanents suivant la consultation publique seraient soumises aux provinces et aux territoires et tout changement découlant des commentaires du public y serait clairement indiqué. Les réactions des prov./terr. aux décisions des comités techniques seraient transmises à la CCCBPI.



### Étape 4 - Décision et adoption

- Les décisions finales sur les modifications aux codes principaux incombent à la CCCBPI.
- Des comités consultatifs prov./terr. fournissent des conseils d'orientation (portée, présentation, contenu, processus).
- Les membres de la CCCBPI proviendraient des organismes de réglementation, de l'industrie et de groupes d'intérêt général (matrice équilibrée, représentation géographique équilibrée).
- La matrice et la composition de la CCCBPI sont établies par le CNRC avec l'aide des prov./terr. pour le recrutement de candidats.
- La CCCBPI est responsable de la matrice et de la composition des comités techniques.
- La CCCBPI est responsable des codes principaux du bâtiment, de plomberie et de prévention des incendies.
- Adoption des codes principaux par les différentes administrations prov./terr.

